

<https://osi-ngo.org/qui-nous-sommes/article/charte-osi-de-deontologie-de-la-recherche-scientifique>



Charte OSI de déontologie de la Recherche scientifique

- Qui Nous Sommes -



Date de mise en ligne : mercredi 8 janvier 2020

Copyright © Objectif Sciences International - Tous droits réservés

Sommaire

- [1\) Formation des participants](#)
- [2\) Collecte des données](#)
- [3\) Droit et diffusion des données](#)
- [4\) Publication des résultats](#)
- [5\) Relation avec les laboratoires partenaires \(...\)](#)
- [6\) Gestion et communication des projets de \(...\)](#)
- [7\) Éthique des projets de recherche](#)

1) Formation des participants

1. Les participants seront formés à la démarche scientifique : élaboration des questions de recherche, des protocoles, rédaction des résultats et des perspectives ainsi qu'à tous processus nécessaires à sa mission.
2. Tous les séjours peuvent être valorisés comme stage pour un étudiant avec accord de l'éducateur scientifique et du responsable de programme.
3. Dans le cadre d'un séjour participatif, le participant est invité à partager ses connaissances spécifiques avec ses coéquipiers afin d'enrichir à son tour le projet de recherche.

2) Collecte des données

La collecte des données doit :

1. Se conformer aux lois du pays d'étude et aux lois internationales.
2. Respecter la culture locale, ses croyances et usages.
3. Favoriser, quand elles existent, des méthodes ne portant pas atteinte à l'intégrité du sujet d'étude (faune, flore, paysage...).
4. L'étude doit être réalisée en laissant le moins d'empreintes possibles du passage sur le terrain et respecter la charte éthique pour l'observation de la faune sauvage (Voir charte environnementale).

3) Droit et diffusion des données :

Toutes les données récoltées sont des données ouvertes sous licence Creative Commons. Par défaut, elles seront publiées sous licence CC (« Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Pas de modification + Partage dans les mêmes conditions »). Néanmoins, chaque responsable de programme pourra décider de publier certaines données sous une licence CC plus permissive (autorisant les modifications par exemple).

Les participants ayant permis cette récolte de données devront toujours être cités et remerciés.

1. Les participants, les encadrants, les partenaires ou tout autre personne participant à un séjour OSI, acceptent que les données collectées soient utilisées et publiées comme données ouvertes à des fins scientifiques par les programmes de recherche de l'ONG ou tout autre organisme de recherche institutionnel.
2. Le partage des données et connaissances peut se faire :

- avec des étudiants stagiaires
- avec d'autres entités, ONG, chercheurs, etc.
- sur des bases de données participatives (ex : observation.org pour la biodiversité)

4) Publication des résultats

La publication des résultats est toujours réalisée après validation du responsable du programme scientifique concerné au sein de l'ONG.

Elle peut se faire :

1. Sur les sites de chaque programme de recherche de l'ONG
2. Dans les journaux et /ou sur des sites de [vulgarisation scientifique](#)
3. Sur des sites participatifs type PrePrint (ex : [BioRxiv.org](https://www.biorxiv.org) et [Researchgate](https://www.researchgate.net))
4. Dans les revues/journaux scientifiques ayant un facteur d'impact

5) Relation avec les laboratoires partenaires publiques ou privées

1. Sans contrat plus restrictif, les partenaires d'organismes institutionnels qui participent à un projet participatif d'OSI en dehors de leurs postes officiels gardent leur indépendance.
2. L'ONG s'engage à ne pas déposer de brevet (voir licence Creative Commons)

6) Gestion et communication des projets de recherche

1. L'ONG s'engage à présenter publiquement au moins 2 fois par an l'ensemble de ses projets de recherche et leur avancement, lors du Forum de Genève et des comités stratégiques de chaque projet de recherche.
2. Les programmes de recherche, par l'intermédiaire de leurs responsables, s'engagent à prendre en considération les retours des collègues, des partenaires, des participants et de la communauté scientifique lors de leur bilan et planification.
3. Les responsables des programmes de recherche s'engagent à publier leurs rapports scientifiques au minimum sur leur site internet, voire dans les revues scientifiques en liaison avec les partenaires concernés en plus de leurs comptes rendus d'activité.
4. En cas de données sur des espèces sensibles, les rapports scientifiques peuvent ne pas être affichés sur internet et envoyés uniquement sur demande (avec mention de l'existence du support sur le site internet).

7) Éthique des projets de recherche

1. Les projets de recherche ont pour objectifs de servir l'augmentation des connaissances dans le respect du vivant et du non-vivant, en accord avec les 17 ODDs (Objectifs du Développement Durable) définis par l'ONU.
 2. Les objectifs des projets sont apolitiques, laïques et adogmatiques.
 3. L'ONG OSI s'engage à vérifier et respecter l'éthique des projets de recherche grâce à la révision interne et par les pairs qui a lieu une fois par an lors des comités stratégiques de chaque programme de l'ONG.
-

Vocabulaire :

- Comité stratégique : réunions annuelles de suivi des Programmes de Recherche
- Forum de Genève : conférence annuelle internationale, couplée à l'Assemblée Générale Internationale de l'ONG
- Participant : participant à un séjour de [recherche participative](#)
- Programme de Recherche : ensemble de séjours et d'événements liés à un même thème de recherche